

**Province de Québec
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance EXTRAORDINAIRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 19 décembre 2016 à 18 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher ainsi que messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx et Marcel Lavoie sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT:

Monsieur le conseiller *Michel Bélisle*

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-12-288

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Affectation de surplus – Rues Alice, Charland, Letendre et Martel ;
04. Embauche employé(e)s de la patinoire secteur Notre-Dame – Horaire et salaire 2016-2017 ;
05. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q) – Dossier de la Ferme Petits Délices SENC;
06. Avis de motion – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - Projet de règlement administratif ;
07. Période de questions ;
08. Levée de l'assemblée.

03. AFFECTATION DE SURPLUS – Rues Alice, Charland, Letendre et Martel

CONSIDÉRANT que le règlement no 133-2015 a été adopté le 22 avril 2015;

CONSIDÉRANT que ledit règlement décrétait des travaux de renouvellement d'infrastructures (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et voirie) dans le secteur des rues Charland, Alice, Letendre et Martel du secteur Pierreville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il est équitable de prévoir une contribution de l'ensemble de la municipalité pour l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial et de voirie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge cependant que le secteur, qui correspond au territoire de l'ancienne Municipalité de Pierreville, doit supporter les coûts pour l'exécution des travaux relatifs au réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT les coûts des travaux d'égout sanitaire dans le secteur des rues Charland, Alice, Letendre et Martel, et ce, en se référant au décompte progressif no 5 fourni par l'ingénieur de WSP soit M. Jean Beauchesne représente une somme nette de 17 293,23 \$, et ce, de la portion de subvention qui s'y rattache;

2016-12-289

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à une affectation de surplus dans le surplus accumulé affecté égout secteur Pierreville, et ce, pour la somme de 17 293,23 \$, afin que le secteur qui correspond au territoire de l'ancienne Municipalité de Pierreville supporte les coûts pour l'exécution des travaux relatifs au réseau d'égout sanitaire.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant Surplus aff. – Égout secteur Pierreville « 59 140 00 002 »

04. EMBAUCHE EMPLOYÉ(E)S DE LA PATINOIRE – Secteur Notre-Dame - Horaire et salaire 2016-2017

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des employés qui travailleront à la patinoire extérieure du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que les préposés à la patinoire extérieure doivent tous assumer les mêmes responsabilités,

EN CONSÉQUENCE,

2015-12-290

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'embauche des personnes suivantes, aux postes de surveillants de la patinoire extérieure du secteur Notre-Dame, à savoir :

Joé Desmarais
Alexander Tromblay

QUE les heures d'ouverture de la patinoire sont, à savoir :

<i>24, 25, 31 décembre, 1^{er} janvier</i>	:	<i>10 h à 17 h</i>
<i>Du lundi au vendredi</i>	:	<i>18 h à 21 h</i>
<i>Vendredis pédagogiques et samedis</i>	:	<i>10 h à 17 h, 18 h à 21 h</i>
<i>Dimanches</i>	:	<i>10 h à 17 h</i>

QUE les employés devront effectuer l'ouverture ainsi que de la fermeture du chalet de service de la patinoire ;

QUE les employés devront entretenir les lieux, déneiger et arroser la patinoire.

QUE les employés de la patinoire n'ont pas à animer les lieux, car les gens iront pour du patinage libre.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire patinoire ND » 02 701 30 145

05. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q) – Dossier de la Ferme Petits Délices SENC.

CONSIDÉRANT la demande de la Ferme Petits Délices SENC, adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 2 décembre dernier, concernant l'entente de vente entre monsieur Urbain Houle et Ferme Petits Délices SENC des terrains portant les numéros de lots suivants 838, 840, 841, 839

CONSIDÉRANT que le lot 839-1 est une partie conservée par droit acquis à monsieur Urbain Houle ;

CONSIDÉRANT qu'avec l'autorisation de la CPTAQ, une signature d'un acte d'échange serait approuvée entre monsieur Urbain Houle et la Ferme Petits Délices SENC de partie du lot 839 au cadastre officiel de la Paroisse de St-Thomas de Pierreville afin que les titres de propriété concordent avec l'occupation des lieux, pour les superficies légales ;

CONSIDÉRANT que la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale ;

2015-12-291
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*
Appuyée par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande de la Ferme Petits Délices SENC pour l'achat des terrains portant les numéros de lots 838, 840, 841, 839.

06. AVIS DE MOTION – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - Projet de règlement administratif

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Jean-Christophe Proulx* à l'effet qu'à une séance ultérieure du présent conseil sera présentée, pour adoption, le projet des règlements d'urbanisme dont le Règlement administratif.

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

08. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-12-292
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 37.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale